

Les Prérequis à l'entrée en formation



UCT1 : Niveau technique 4
FFVoile



UCT2 : Attestation de capacité à
nager 100 mètres avec passage
sous un obstacle en surface
d'un mètre de long

AVANT L'ENTRÉE
EN FORMATION



UCT3: Permis de conduire d'un
bateau de plaisance à moteur
(côtier ou fluvial)



UCT4 : Attestation en cours de
validité d'une formation aux
premiers secours de type PSC1
ou AFPS ou PSMER FFVoile

AVANT LA
CERTIFICATION
DE L'UCC1



La licence club mention « pratiquant » ou
« compétition » = certificat médical